

La personne âgée dans la cité : quelle politique ?

Table ronde et débat avec les candidats au Conseil d'Etat Modérateur : Alexis Favre

Le lundi 26 février 2018 de 14h à 16h Au Centre d'animations pour retraités (CAD) Route de la Chapelle 22, 1212 Grand-Lancy

PROGRAMME

13h30 - 14h00 Accueil

14h00 précises Début de la séance

14h00 – 14h50 Table ronde avec les candidats au Conseil d'Etat* : thématiques (voir ci-dessous)

14h50 – 16h00 Débat avec le public : questions aux candidats

Dès 16h00 Verrée conviviale

THEMATIQUES

- Thématique transversale : Vision politique globale face au vieillissement de la population
- Articulation santé-social

Malgré de belles déclarations politiques et les recommandations de différentes recherches, la santé et le social semblent former à Genève un couple aux incompatibilités tenaces.

La formation, l'organisation et le fonctionnement différents de ces secteurs, le cloisonnement entre leurs institutions et leurs professionnels compliquent la prise en charge globale des personnes âgées et nuisent à la continuité des interventions. Ce constat est unanime chez les intervenants du terrain, qu'ils soient de la santé ou du social. Ces divisions entretenues à leur tour par un cloisonnement législatif orienté de plus en plus vers les principes de financement et la centralisation des services inquiètent les utilisateurs et les professionnels.

- Planification socio-sanitaire : maintien à domicile, structures intermédiaire et EMS

La durée de vie après la retraite atteint aujourd'hui une moyenne de 25 ans. Elle est marquée de différentes étapes allant d'un apport riche et conséquent à la société par le bénévolat à des fragilisations successives et à un risque accru d'isolement. Voulue par les Genevois, la politique de maintien à domicile est très développée

^{*}Les candidats délégués : Thierry Apothéloz, Serge Dal Busco, Nathalie Fontanet, Jocelyne Haller, Yvan Rochat et Daniel Sormanni.



à Genève. Les structures intermédiaires permettent aux personnes âgées de rester plus longtemps chez elles, comme les IEPA offrant une alternative avec un logement protégé et plus sécurisé. Cette politique offre une bonne réponse, cependant elle doit impérativement inclure plusieurs aspects. Elle se doit d'intégrer dans sa vision et son organisation le potentiel du monde associatif et ses spécificités, en laissant une marge d'innovation fondamentale pour le bon fonctionnement de la société. Par ailleurs, elle ne peut et ne doit pas exclure l'EMS du réseau, en considérant l'entrée en institution comme un échec. Cette étape fait partie de la vie pour plus de 13% de la population âgée de plus de 80 ans et le vieillissement imminent de la population est à prendre en compte sous tous ses aspects dans les planifications socio-sanitaires futures.

- → Pour reprendre le dernier discours de Saint-Pierre, comment concrétiser « une place pour chacun » sans reconnaître aussi les étapes de vie de chacun dans une vision politique cohérente ?
- Habitat : logement, mobilité et sécurité dans l'espace public

L'habitat a un impact décisif sur les conditions et la qualité de vie offerte tout au long de l'existence. Ceci devient encore plus important avec l'avancée en âge. Permettre aux seniors de vieillir à leur domicile, favoriser leur autonomie grâce à un cadre de vie qui tienne compte des fragilités dues à l'âge a valeur de nécessité. Les défis posés par une société de longue vie où cohabitent quatre voire cinq générations, doivent être relevés autant par l'Etat social que par une multitude d'acteurs. L'approche doit être globale, multidimensionnelle et évolutive. Pourtant, de par sa configuration géographique et son attrait de ville internationale, Genève vit sa politique du logement, sa mobilité et sa sécurité dans l'espace public de manière étriquée et conflictuelle.

- ⇒ Quelles priorités, quels renoncements, qui osera innover ?
- Financement : quel regard, quelle volonté politique ?

La vieillesse étant plurielle, il faut avoir un regard global sur le parcours de vie des aînés et le financement des prestations. Il s'agit de choisir les priorités d'action - prévention, interventions, partage des tâches - et non de rajouter des structures et des prestations. Le politique doit connaître les besoins et répartir les fonds à disposition entre les activités sociales, les aides financières, les prestations d'accompagnement, l'habitat, l'institutionnel et les soins.

Comment l'Etat peut-il utiliser le réseau formel et informel des aînés, en mettant la personne au centre de la réflexion pour choisir les priorités financières ? Quel transfert de charges peut-il exister entre les soins à domicile, les activités de prévention et l'accompagnement à domicile ?

> PLATEFORME des associations d'aînés de Genève Février 2018

i Possibilité de parking sur place.